

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
M. Gosselin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 35

Dans cet article, après le mot :

« jours »,

insérer les mots :

« de la saisie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article L. 332-3 du code de la propriété intellectuelle).

Amendement réparant une omission relative à l'expression devant être remplacée par les mots introduits à l'article 35 du projet de loi.